

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE**

Séance du 30 novembre 2016

Le 30 novembre 2016 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Mohammed SALEM ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pierre MINGAUD représenté par Yves MESNARD
Serge PEROTTINO représenté par Madelaine VAICBOURDT
Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY
Léo MOURNAUD représenté par Danielle MENET
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE
Patricia PELLEN représentée par Jeannine LEVASSEUR
Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI représentée par Giovanni SCHIPANI
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL
Christine PRETOT représentée par Vincent RUSCONI
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/301116/8

Sur le rapport de Bernard DESTROST

Ferme des Roselières à Aubagne – Approbation d'un bail rural environnemental en vue de l'installation d'un jeune agriculteur à la ferme des Roselières à Aubagne

Dans le cadre de la convention d'intervention et d'animation foncière avec la SAFER, un nouveau projet d'installation agricole en maraîchage bio, dans le secteur des Jonquiers/Les Roselières, se concrétise sur près de deux hectares. Ce projet porte sur trois parcelles :

- L'une de 4500 m² comprenant un cabanon de 30 m², acquise par l'association Terre de Liens et louée à l'exploitant sous forme d'un bail de 10 ans,
- Une autre parcelle de 1 ha et 02 ares appartenant à Immochan, louée à l'exploitant par le biais d'une convention de mise à disposition SAFER (bail Safer) d'une durée de six ans ; ces deux unités sont contiguës,
- Et enfin, une parcelle de 4445 m², appartenant à la Métropole, cadastrée CT 154, située à 250 mètres des deux premières, dont la mise à bail est proposée par la présente délibération.

La Métropole est sollicitée pour apporter ce complément nécessaire en surface afin de rendre cette installation pertinente. Le bail proposé est un bail de 10 ans avec des clauses environnementales. Le loyer annuel est fixé à 266,70 € par an (deux cent soixante-six euros et soixante-dix centimes (soit 600 euros/ha/ an), conformément aux dispositions préfectorales. Le défrichage et la remise en état de la parcelle sont au frais du preneur.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le Code Rural et de la Pêche Maritime ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date 29 novembre 2016.

Où il le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

De donner un avis favorable à la signature par la Métropole de ce bail rural environnemental sur la parcelle CT 154 Les Jonquiers/ Roselières à Aubagne.

AVIS FAVORABLE



Certifié Conforme
La Présidente du Conseil de Territoire
Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161214-CT4-301116-8-DE
Date de télétransmission : 16/12/2016
Date de réception préfecture : 16/12/2016